

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS-COUNTRY
LAGOA (POR) - 14 DÉCEMBRE 2025



PRÉAMBULE

Les championnats d'Europe de cross-country de 2025 (ci-après la « Compétition ») s'inscrivent dans un projet de performance global visant à préparer nos meilleurs athlètes aux grandes compétitions de référence sur piste. À ce titre, les performances réalisées sur les épreuves de piste constituent un élément central dans la logique de sélection.

Pour la catégorie senior, l'ambition de la FFA est d'aligner des athlètes des collectifs porteurs de réelles ambitions de résultats. La sélection ciblera ainsi des athlètes disposant du potentiel pour intégrer le Top 8 européen en individuel, ainsi que des équipes capables de prétendre au podium.

Dans les catégories U20 et U23, l'objectif est de confronter nos athlètes aux exigences du haut niveau international et de les inscrire durablement dans un parcours de performance. Dans cette perspective, seules les équipes présentant un potentiel pour figurer dans le Top 5 européen seront retenues.

Définitions :

Pour rappel, les définitions des termes « Compétition », « Athlète », « Minima FFA », « Qualifiable » « Sélectionnable » et « Sélectionné » sont indiqués dans les Critères communs.

Les minima FFA pour la Compétition sont au point 5 des présents critères spécifiques.

DATE DE PUBLICATION

La sélection des Athlètes de l'Equipe de France sera publiée sur le site internet de la FFA **à partir du 25 novembre 2025**.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Les Athlètes hommes et femmes sélectionnés ne pourront participer à aucune compétition entre le 24 novembre et le 13 décembre 2025 inclus (sauf dérogation écrite accordée à titre exceptionnel par le Directeur Technique Nationale).

1. SÉLECTION INDIVIDUELLE U20

Le comité de sélection pourra retenir à la Sélection cinq (5) athlètes de chaque genre au maximum selon les critères suivants par ordre de priorité :

1.1 Athlètes prioritaires :

Seront prioritaires à la Sélection les quatre (4) Athlètes de chaque genre les mieux classés et licenciés lors du Cross National Bayard-Pontcharra du 16 novembre 2025 et nés en 2006, 2007, 2008 ou 2009.

1.2 Complément de sélection :

Le comité de sélection pourra décider discrétionnairement d'engager un cinquième Athlète né en 2006, 2007, 2008 ou 2009 pour compléter la Sélection. Dans le cas où il en déciderait ainsi, le comité de sélection pourra tenir particulièrement compte des résultats de l'Athlète lors du Cross National Bayard-Pontcharra du 16 novembre 2025, de son état de forme et de ses résultats 2025 sur piste, route et cross.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS-COUNTRY
LAGOA (POR) - 14 DÉCEMBRE 2025



2. SÉLECTION INDIVIDUELLE U23

Le comité de sélection pourra retenir à la Sélection cinq (5) athlètes de chaque genre au maximum selon les critères suivants par ordre de priorité :

1.1 Athlètes prioritaires :

Seront prioritaires à la Sélection les quatre (4) Athlètes de chaque genre les mieux classés et licenciés lors du Cross Le Maine Libre – Allonnes Sarthe du 23 novembre 2025 et nés en 2003, 2004 ou 2005.

2.2 Complément de Sélection :

Un cinquième Athlète de chaque genre, nés en 2003, 2004, ou 2005 pourrait compléter la Sélection en tenant particulièrement compte des résultats du cross national Le Maine Libre – Allonnes Sarthe, de son état de forme et de ses résultats 2025 sur piste, route et cross.

3. SÉLECTION INDIVIDUELLE SENIOR

Le comité de sélection pourra retenir à la Sélection cinq (5) athlètes de chaque genre au maximum selon les critères suivants par ordre de priorité :

3.1 Athlètes prioritaires :

Seront prioritaires à la Sélection les trois (3) Athlètes de chaque genre les mieux classés lors du Cross Le Maine Libre – Allonnes Sarthe du 23 novembre 2025 à condition d'avoir réalisé au moins un des minima fixés au point 5. ci-dessous entre le 1er janvier 2025 et le 21 septembre 2025.

Dans le cas où les trois ou un des trois Athlètes les mieux classés et licenciés lors du cross de sélection n'aurait pas réalisé l'un des minima dans la période requise, le comité de sélection pourra décider discrétionnairement d'un sélectionner un ou plusieurs athlètes (1 à 3), en tenant compte notamment de sa bonne forme, ainsi que de son potentiel à intégrer le top 8 des championnats d'Europe de cross et à apporter une réelle plus-value à l'Equipe de France.

3.2 Complément de sélection :

Le comité de sélection se réserve la possibilité discrétionnaire de compléter la Sélection d'un 4^e, voire d'un 5^e Athlète de chaque genre. Dans ce cas, les Athlètes seront proposés à la Sélection en tenant particulièrement compte (par ordre de priorité) :

- i. Des résultats du Cross national Le Maine Libre – Allonnes Sarthe du 23 novembre 2025 à Allonnes ;
- ii. De ses résultats antérieurs sur piste, route et cross-country ;
- iii. Des résultats des cross à label nationaux organisés entre le 1er et le 23 novembre 2025.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS-COUNTRY
LAGOA (POR) - 14 DÉCEMBRE 2025



4. SÉLECTION SENIOR RELAIS MIXTE

Le comité de sélection pourrait retenir à la Sélection au maximum :

- deux (2) Athlètes femmes titulaires et une (1) Athlète femme remplaçante et,
- deux (2) Athlètes hommes titulaire et un (1) Athlète homme remplaçant

selon les critères suivants :

4.1 Sélection des titulaires :

Seront prioritaires à la Sélection les deux (2) Athlètes de chaque genre les mieux classés et licenciés lors du Cross Le Maine Libre – Allonnes Sarthe du 23 novembre 2025 à condition d'avoir réalisé au moins un des minima fixés au point 5. ci-dessous entre le 1er janvier 2025 et le 21 septembre 2025.

Dans le cas où les deux ou un des deux Athlètes les mieux classés et licenciés lors du cross de sélection n'aurai(en)t pas réalisé l'un des minima dans la période requise, le comité de sélection pourra décider discrétionnairement de sélectionner un ou deux Athlète(s), en tenant compte notamment de son état de forme, ainsi que de son potentiel à intégrer le top 8 des championnats d'Europe de cross et à apporter une réelle plus-value à l'Equipe de France.

4.2 Sélection des remplaçants :

Le comité de sélection se réserve la possibilité discrétionnaire de sélectionner un troisième Athlète de chaque genre en qualité de remplaçant. Dans ce cas, les Athlètes qui seront proposés à la Sélection sont ceux susceptibles d'apporter une réelle plus-value à l'Equipe de France et en tenant compte des éléments suivants (sans ordre de priorité et non-cumulatif) :

- Des résultats de la course de sélection Cross Le Maine Libre – Allonnes Sarthe du 23 novembre 2025 ;
- Des références chronométriques de l'Athlète sur la piste et plus particulièrement celles sur 800m, 1500m, 3.000m et 3.000m steeple ;
- L'état de forme des Athlètes évalué par le comité de sélection après consultation du responsable de la spécialité ou en cas de blessure du médecin de l'équipe de France.

5. MINIMA FFA

FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES
2'00.00	800m	1'45.00
4'05.00	1500m	3'36.00
9'37.00	3000m steeple	8'25.00
15'15.00	5000m	13'20.00
33'00.00	10000m / 10km	28'20.00
1h10'30	Semi-marathon	1h01'40
2h29'00	Marathon	2h11'00